



HAL
open science

L'État endetté en Algérie

Laurent Bazin

► **To cite this version:**

Laurent Bazin. L'État endetté en Algérie: Demande d'État, conflits sociaux et ressorts imaginaires du pouvoir. Bernard Hours et Pepita Ould-Ahmed. Dette de qui, dette de quoi? Une économie anthropologique de la dette, L'Hamattan, pp.171-200, 2013. halshs-00957251

HAL Id: halshs-00957251

<https://shs.hal.science/halshs-00957251>

Submitted on 9 Mar 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'État endetté en Algérie

Demande d'État, conflits sociaux et ressorts imaginaires du pouvoir

Laurent Bazin
CNRS-CLERSÉ

Pré-publication d'un texte publié dans :

in Bernard Hours et Pepita Ould-Ahmed (dir.) : *Dettes de qui, dettes de quoi ? Une économie anthropologique de la dette*. Paris, L'Harmattan : 171-200.

Résumé

L'objectif de ce texte est de montrer que dans le contexte actuel spécifique de l'Algérie le rapport à l'État se noue autour d'une logique d'attente et de distribution, qui manifeste l'existence d'une dette de l'État à l'égard de la société, dont il ne peut s'acquitter, et qui produit pour cette raison une relation extrêmement conflictuelle qui s'exacerbe dans la conjoncture actuelle. L'entrée privilégiée ici est constituée par des recherches menées durant l'été 2012 au sein d'un quartier populaire d'Oran dans le but d'approfondir les enjeux du relogement de l'habitat dégradé. Le texte s'efforce d'abord d'examiner les situations et les stratégies entremêlées qui se donnent à voir dans ce quartier, pour caractériser ensuite la nature des rapports avec l'administration et l'État, dont le représentant local est le wali (préfet), afin de dégager les logiques et les champs d'action des différents acteurs. La perspective est ensuite élargie pour tenter de caractériser la conjoncture actuelle des rapports politiques en Algérie et montrer la généralité du lien construit autour de la même logique d'attente et de distribution. Le texte revient alors au mode d'édification de l'État, par la guerre d'indépendance et la capture du pouvoir par une fraction de l'Armée de libération nationale, pour comprendre de quoi se compose la dette de l'État à l'égard de la société et pourquoi elle s'enfle dans la période actuelle pour déboucher sur une multiplication des conflits avec l'État.

Mots clés

Algérie – Oran – Logement – Emploi – Rapport à l'État – Dette – Conflits sociaux – Emeutes – Quartier populaire – Figure de l'État

Laurent Bazin est anthropologue au CNRS, ancien membre du Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques. Il est actuellement (2014) en mise à disposition de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), membre du CESSMA (Centre d'études en sciences sociales sur les mondes africains, américains et asiatique), en accueil à la faculté de sciences sociales de l'université d'Oran (Algérie).

Voir aussi <http://clerse.univ-lille1.fr/spip.php?article115>

Ce chapitre a pour objet d'explorer le rapport à l'État, une décennie après le retour progressif de la paix en Algérie, dans une conjoncture marquée malgré tout au plan interne par la vigueur des contestations populaires et au plan international par le retentissement des « printemps arabes » et la crise d'endettement des États européens¹. Les réflexions présentées se fondent sur des enquêtes ethnologiques menées à Oran depuis février 2011, autour de la question du travail dans le secteur du bâtiment, et de celle du logement dans un quartier populaire historique du centre-ville. Ces enquêtes, dans le champ du travail ou celui du logement, ont permis de mettre à jour la formulation permanente d'une demande d'État², qui se traduit de deux manières : d'une part la dénonciation de la défaillance de l'État à assurer le respect de ses propres règles, et d'autre part une attente en terme de distribution de logements, d'emplois, de crédits et de diverses ressources. Les commentaires fréquents, dans les représentations que la société véhicule d'elle-même à travers les discours médiatiques, politiques ou intellectuels, mettent l'accent sur cette attente, dans laquelle ils perçoivent un caractère « passif » et « assisté » de la société algérienne, qui aurait pour origine les habitudes incorporées durant la période « populiste » du socialisme (1962-1978), ou encore qui s'expliquerait par les facilités offertes par la nature rentière de l'économie. La rente tirée des hydrocarbures dévaloriserait l'effort (le travail) au profit d'une revendication, par tous et par chacun, d'un « droit » à en obtenir « sa part ». Ces critiques que la société tient sur elle-même constituent une traduction morale des représentations forgées sur les phénomènes économiques, dans lesquelles la rente occupe une position centrale. A la fois source de la prospérité du pays et de l'improductivité de son infrastructure économique, elle expliquerait le comportement prédateur des classes dirigeantes aussi bien que l'absence de valeur que les classes laborieuses accorderaient au travail.

L'objectif de ce texte est de montrer que dans le contexte actuel spécifique de l'Algérie le rapport à l'État se noue autour d'une logique d'attente et de distribution, qui manifeste l'existence d'une dette de l'État à l'égard de la société, dont il ne peut s'acquitter, et qui produit pour cette raison une relation extrêmement conflictuelle qui s'exacerbe dans la conjoncture actuelle. Pour le dire autrement, si la rente est centrale dans l'imaginaire, la société ne s'installe pas pour autant dans une dépendance oisive à l'ombre de l'État, guettant les retombées des miettes de ses revenus pétroliers à la hauteur des aspirations que chacun peut nourrir. Pour étudier les modalités de ce rapport à l'État, je privilégierai dans ce texte la présentation des résultats des recherches menées durant l'été 2012 au sein d'un quartier d'Oran dans l'objectif d'approfondir les enjeux du relogement de l'habitat dégradé. Le point de départ sera fourni par l'exposé d'une séquence de l'enquête menée. Il ne s'agit pas de céder à la mode des *narratives* lancée par l'anthropologie postmoderne et qui se traduit souvent par une mise en récit narcissique du chercheur au milieu de ses « informateurs indigènes » à la manière des photographies rapportées jadis par les ethnographes coloniaux. En privilégiant une scène particulière, l'objectif est ici de donner au lecteur un exemple précis des situations rencontrées et des discours recueillis, dans leur contexte d'élocution se rapportant à une enquête menée dans une configuration conflictuelle singulière. C'est également une manière de montrer le type de matériaux sur laquelle est construite l'analyse proposée ici, en rappelant toutefois que la recherche repose sur un grand nombre d'entretiens dont il est impossible de rendre compte intégralement dans le cadre de ce texte, et que

¹ Ce texte présente le résultat de recherches menées dans le cadre du projet ANR-10-Suds-010-01 intitulé CRITERES (Crises — Travail, emploi, revenus dans les pays du Sud). Ce travail n'aurait pas été possible sans l'accueil et le soutien du Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC, Oran, Algérie) : qu'il en soit remercié.

² Déjà dans un excellent article datant de 1964 récemment republié, Jeanne Favret-Saada (2005) analysait les insurrections paysannes dans les Aurès et la Kabylie après l'indépendance sous l'angle d'une demande d'État.

l'analyse des situations observées dans ce quartier populaire d'Oran s'alimente des enquêtes conduites auparavant auprès d'ouvriers et d'artisans du bâtiment, dans différents types d'entreprises. On s'efforcera d'examiner les situations et les stratégies entremêlées qui se donnent à voir dans ce quartier, pour caractériser ensuite la nature des rapports avec l'administration et l'État, dont le représentant local est le wali (préfet), afin de dégager les logiques et les champs d'action des différents acteurs. Enfin, la perspective sera élargie pour tenter de caractériser la conjoncture actuelle des rapports politiques en Algérie et montrer la généralité du lien construit autour de la même logique d'attente et de distribution. J'essaierai alors de revenir au mode d'édification de l'État, par la guerre d'indépendance et la capture du pouvoir par une fraction de l'Armée de libération nationale, pour comprendre de quoi se compose la dette de l'État à l'égard de la société et pourquoi elle s'enfle dans la période actuelle pour déboucher sur une multiplication des conflits avec l'État.

Avant d'entrer au cœur de l'exposé et de présenter les matériaux de recherche recueillis, une mise en contexte plus générale s'impose pour comprendre la configuration algérienne où la rente alimente la dette plus qu'elle ne permet de la solder, et pour mettre en regard cette configuration avec le processus global d'endettement des États et des ajustements structurels dont le cycle, engagé il y a trente ans en Afrique et en Amérique latine, se referme aujourd'hui sur l'Europe.

Lorsque la rente se fait dette

La question de la dette ne se lit en Algérie qu'en regard de celle de la rente. En premier lieu parce l'idée de rente exerce sur l'ensemble des sciences sociales une hégémonie complète lorsqu'il s'agit d'analyser la situation algérienne, ainsi que l'observe Fatiha Talahite dans un récent article qui fait un point critique sur la question. « Si cette notion a recouvert tous les aspects de la société, de l'économie et de l'État, ne laissant pas la place à d'autres conceptualisations, est-ce imputable à la prégnance d'un concept holiste qui englobe tout, ou n'existe-t-il effectivement plus aucune réalité dans l'Algérie d'aujourd'hui qui ne soit soluble dans la rente ? [...] Au niveau de l'analyse de l'État notamment, la théorie de l'État rentier a supplanté toutes les autres » (Talahite, 2012 : 143-144). Dans la conjoncture actuelle de cours élevés des hydrocarbures, ceux-ci représentent 95% de la valeur totale des exportations de l'Algérie et fournissent à l'État la moitié environ de ses revenus.

Ressource stratégique s'il en est, la rente des hydrocarbures projette sur la scène internationale comme une sorte d'image en miroir de celle de la dette. Engagée à la fin des années 1960 dans un bras de fer avec l'État français pour récupérer sa souveraineté sur l'exploitation et la commercialisation de ses ressources en hydrocarbures dont le président Houari Boumédiène veut faire l'instrument du développement industriel³, l'Algérie est dans les années 1970 un acteur de la prise de conscience par les pays exportateurs d'hydrocarbures de l'importance décisive que cette matière première leur confère dans les rapports internationaux. La hausse des cours du pétrole décidée par l'OPEP en réaction au conflit israélo-arabe de 1973 qui vise à contrer l'hégémonie exercée par le monde occidental⁴ provoque un bouleversement de l'ordre géopolitique du monde aux rebondissements inattendus : l'émergence d'une prospérité rentière des États pétroliers a en quelque sorte pour corollaire que la dette devient, par l'intermédiaire des institutions financières internationales, un nouvel instrument d'hégémonie du capitalisme libéral dominé par les États occidentaux. Elle entraîne paradoxalement, dans le monde dit arabo-musulman, le déclin des États progressistes — dont l'Égypte de Nasser et l'Algérie de Boumédiène étaient des chefs de file — et le renforcement de la position des monarchies conservatrices de la péninsule arabique,

³ Voir à propos du pétrole algérien l'ouvrage récent de Hocine Malti (2010).

⁴ Pour une mise en perspective synthétique de l'histoire du monde arabe, Rogan (2013).

dont les pétrodollars financent la consolidation et la diffusion mondiale de courants rigoristes de l'islam nés deux siècles plus tôt. Ce n'est pas l'objet ici de démêler les relations complexes par lesquelles s'opère une conjugaison du capitalisme libéral globalisé et du conservatisme islamique tout aussi globalisé, tantôt alliés, tantôt radicalement opposés, sur les plans idéologique, économique, géopolitique et politique. Mais il faut rappeler simplement qu'ils constituent, en Algérie comme partout ailleurs, des éléments essentiels de la conjoncture mondiale que les acteurs s'efforcent d'interpréter et de se représenter.

En 1988, l'étranglement financier de l'Etat consécutif à la chute du prix des hydrocarbures — le contre-choc pétrolier de 1974 — contraint le gouvernement algérien à se résoudre à son tour à faire appel au FMI. Désormais endetté, il accélère la « réforme » des entreprises publiques qui s'est mise en place après la mort du président Houari Boumédiène (1978) ; la déstructuration du commerce monopolisé par l'État entraîne une pénurie de produits et la hausse de leurs prix. En octobre de cette année, des « émeutes de la faim » écrasées par une violente répression provoquent malgré tout une remise en question du régime et son ouverture au pluralisme. Il s'en est suivi une vague de liberté sans précédent vite dispersée par la montée en puissance du Front islamique du salut (FIS), véritable parti d'encadrement de masse ancré dans les couches populaires. La conquête du pouvoir par le FIS est enrayée en janvier 1992 par l'annulation des élections dans lesquelles il était assuré de remporter une victoire d'une ampleur inattendue. La reprise en main du pouvoir par l'armée et la répression enclenchent une guerre entre l'armée et l'AIS (Armée islamique du salut) puis les GIA (Groupes islamiques armés). C'est précisément entre 1994 et 1997, dans le moment le plus violent de cette période désignée en Algérie comme la « décennie noire », ou « le terrorisme », que le gouvernement met en place avec les organisations financières internationales un plan d'ajustement structurel qui poursuit le démantèlement des entreprises publiques et provoque un licenciement massif représentant environ 8% de la population active.

Le retournement de conjoncture économique qui change la rente en dette dans les années 1980 n'explique pas les transformations qui s'opèrent et leur tragique basculement dans une violente crise politique. Après la mort de Boumédiène en 1978, c'est de l'intérieur même de l'État-FLN que s'organise une critique du système politico-économique⁵. Celui-ci reposait sur un programme d'industrialisation de grande ampleur, à travers la mise en place d'un large éventail de sociétés nationales, dans l'objectif de transformer la société algérienne en une société salariale selon un modèle d'orientation socialiste inspiré de l'URSS. Il se caractérisait entre autres sur le plan social par une politique de distribution d'emplois déconnectée des besoins réels des entreprises publiques, l'objectif politique primant sur la recherche de rentabilité. L'inefficacité économique de ce système est donc dénoncée de l'intérieur de l'État. En 1989, Ali El-Kenz caractérisait la transformation qui s'opère dans les années 1980 en l'analysant comme une dissolution du *beylik*, définissant ce terme comme « le domaine public à l'époque turque [...] identifié ensuite à tout ce qui ne relèvera pas du droit des gens. Après l'indépendance [il] se gonflera des biens fonciers et immobiliers abandonnés par la colonisation » (El-Kenz, 1989 : 11). Le *beylik*, selon lui, est une figure de l'État algérien populiste caractéristique des années 1970 qui repose sur un rapport contradictoire : le rapport direct du chef de l'État au « peuple » se traduisant néanmoins par « une relation d'extériorité et même d'étanchéité qui liait en les séparant le domaine de l'État de la sphère civile » (*ibid.* : 16). La dissolution du *beylik* est le retrait de l'État de pans entiers du domaine public, à commencer par son contenu idéologique : délestage des entreprises de toutes leur fonctions « sociales » pour restaurer la primauté d'un mode de gestion fondé sur la productivité des travailleurs et la recherche de rentabilité ; licenciement des effectifs

⁵ Voir notamment les travaux de Saïd Chikhi (1989, 1997).

excédentaires ; fin de la « révolution agraire » ; liquidation de l'immense parc immobilier issu de la nationalisation des « biens vacants » laissés par leurs occupants à l'indépendance et dont l'État n'est jamais parvenu à assurer la gestion.

Ce qui se donne à voir comme une réorientation libérale de l'économie — qui n'a jamais été *effectivement* libérale — est en fait une transformation radicale de l'État, de son rapport à la société et de son fondement idéologique. Dans l'écrin d'une autocritique de l'inefficacité du système économique s'opère une mutation rapide de la structuration de la société dans son rapport à l'État (Chikhi, 1989, 1997) : d'un populisme dénégateur des différenciations sociales et s'appuyant sur les classes laborieuses, l'État devient dans un temps très bref le creuset même de la constitution de richesses colossales qui s'affichent de manière arrogante. Comme le fait remarquer Rachid Sidi Boumedine (2008 : 118), « en fait l'État se détourne de plus en plus de la mise en place d'appareils de production, ou de leur renforcement, pour s'atteler au perfectionnement et à l'ajustement de modes de distribution de la rente sous toutes ses formes » : en d'autres termes, il devient l'instrument stratégique du contrôle et de la répartition des sources d'enrichissement. Dans le discours public apparaissent désormais les représentations négatives du travail évoquées en introduction de ce chapitre : le « peuple » devient « une population d'assistés », et les travailleurs des « paresseux indisciplinés » profitant de la rente, stigmatisés par leur improductivité et qu'il faudrait d'urgence « mettre au travail » (El-Kenz, *ibid.*). Dans la courte période 1989-1992, la contestation radicale du FIS naît dans le sein même du FLN dont elle critique l'échec à accomplir les promesses de l'indépendance, se donnant comme objectif de restaurer dans son contenu politique, économique et idéologique le populisme de la décennie précédente (Addi, 1994). Le violent conflit qui a traumatisé la société algérienne dans les années 1990 a renforcé la position des classes dirigeantes et le pouvoir de l'armée. L'accélération des réformes libérales et la poursuite de la liquidation du *beylik* — pour reprendre l'expression d'El-Kenz⁶ — n'a pas débouché sur la mise en œuvre d'une « économie de marché »⁷, mais elle s'est traduite par une véritable désinstitutionnalisation propice à de multiples stratégies de captation des ressources de l'État, en premier lieu par ceux qui le contrôlent.

Dettes et transferts de richesses

Les retournements et les rebondissements de la conjoncture internationale créent une configuration spécifique. La hausse du cours des hydrocarbures durant de la dernière décennie fait de nouveau de l'Algérie un État prospère qui ne parvient cependant pas à renouer avec un développement de l'appareil productif, en dépit d'investissements massifs de l'État notamment dans de grands travaux d'infrastructure dans le transport (autoroutes, tramways, métro d'Alger, ports), les barrages, et la construction de logements. Vue d'Algérie, la crise de la dette qui se manifeste en Europe au cours de l'été 2011 prend un accent particulier, lorsque des économistes et des universitaires interpellent dans les médias le gouvernement au sujet des placements de ses immenses réserves de devises, dont la sûreté pourrait être menacée par un défaut de paiement des États ou des banques sur l'autre rive de la Méditerranée, voire aux États-Unis. L'année suivante, tandis que ces interrogations sont doublées d'inquiétudes sur une éventuelle chute des cours des hydrocarbures qui compromettrait l'équilibre des finances

⁶ Son analyse ne laisse pas paraître clairement si ce terme procède d'une construction intellectuelle dans l'analyse sociologique de l'État, s'il s'agit d'une notion élaborée au sein même de l'appareil d'État pour produire son auto-critique, ou bien si ce sont les catégories populaires qui sont supposées désigner ainsi l'État. Dans les entretiens menés au cours d'enquêtes de terrain depuis 2011, le terme *beylik* n'apparaît jamais : l'État est tout simplement désigné par le terme arabe *dawla*, par la notion de pouvoir (*hukuma*), ou bien par ceux qui l'exercent : « le gouvernement », « les dirigeants » ou encore par un anonyme « ils ».

⁷ L'économie de marché est une chimère, une utopie dont l'horizon ne s'approche jamais plus que celui du socialisme. Pour une démonstration de l'inanité de cette notion du point de vue de la science économique, se référer par exemple à Sapir (2000).

publiques, les médias font état avec fierté d'une demande de prêt adressée à l'Algérie par le FMI, évoquant ainsi une nouvelle pirouette de la valse de la dette et de la rente. C'est désormais l'Union européenne qui force ses États membres à mettre en œuvre des plans d'ajustement structurel.

La situation algérienne apparaît totalement inverse de celle qui se présente en Europe et aux États-Unis dans les rebondissements de la crise, de l'épisode des subprimes en 2007 à celui des dettes souveraines en 2011. Les États occidentaux sacralisent leur propre dette envers les marchés financiers et le système bancaire qu'ils ont renfloués. Après avoir refusé d'en prendre le contrôle, ils multiplient les signes d'allégeance aux marchés financiers par une accélération du démantèlement des dispositifs sociaux au nom d'un abaissement du « coût du travail », laissant (en Espagne et aux États-Unis notamment) des millions de personnes être dépossédées de leur habitation lorsqu'elles s'avèrent incapables de rembourser des crédits que les banques leur ont abusivement accordés. Il s'agit d'une véritable ratification de la fraude bancaire érigée en système économique. Celle-ci demeure partiellement voilée par la foi inébranlée dans les vertus du marché auxquelles les institutions européennes continuent de s'accrocher et dont elles demeurent le principal foyer de diffusion et d'institutionnalisation au niveau mondial.

Le dispositif bancaire, dominé par la finance et soutenu par l'État, est en Espagne plus qu'ailleurs en Europe le cœur d'un mécanisme de transferts de richesses des couches les plus pauvres de la population vers les sphères de la finance, qui se traduit par une dépossession brute et brutale. L'endettement est l'outil d'extorsion utilisé. Ce n'est certes pas un procédé très nouveau : pour ne rappeler qu'un exemple significatif, l'usure fut en Algérie le mécanisme central d'expropriation et de concentration des biens fonciers, au détriment des miséreux envoyés coloniser les territoires confisqués aux « indigènes » d'une part, puis à partir de 1870 des paysans algériens dont on avait à dessein brisé l'indivision des propriétés foncières tribales pour en faire des biens aliénables (Darmon, 2009). Ce rappel n'est en rien anodin, car l'ampleur et la violence des processus de dépossession qui ont pris place dans le cadre colonial, redoublées par les préjudices et les sacrifices de la Guerre de libération, engagent à l'indépendance l'État à chercher dans l'instauration d'une logique distributive le moyen de signifier une compensation symbolique. Cette dynamique permet à l'État de se fonder sur une usurpation du pouvoir (les coups d'État de 1962 et 1965), de confisquer les richesses que le système colonial avait constituées par la spoliation et l'oppression, pour les mobiliser dans une « révolution » nationale tournée vers la modernisation et le développement. Tels sont, résumés de manière synthétique, les ressorts symboliques du pouvoir, qui reposent sur une dynamique historique de transferts — d'accaparements — de richesses appelant restitution et compensation. Sur ces fondements repose la figure particulière de Houari Boumédiène qui est parvenu à incarner « la synthèse de l'armée et de la volonté du peuple » parce qu'il est « devenu un chef dont le charisme reposait sur les attentes des masses populaires » (Addi, 1994 : 60).

A l'inverse de l'Espagne, donc, l'État algérien actuel utilise son secteur bancaire pour opérer un transfert de richesses de sa « rente » vers l'ensemble des couches sociales de la population, notamment à travers une politique de crédits qu'il garantit sans se préoccuper outre mesure qu'ils ne soient pas remboursés ; dans le secteur du logement social locatif, l'administration n'est jamais parvenue à assurer le recouvrement d'une moitié au moins des loyers. Cette configuration n'est effectivement possible, comme dans le passé, que parce que la rente pétrolière permet une prospérité de l'État. En Espagne, un million de logements ne trouveraient pas d'acquéreurs sur le marché immobilier en crise. En Algérie, pour une population équivalente d'environ 40 millions de personnes, l'État peine à atteindre l'objectif de construction d'un million de logements qu'il s'est fixé à partir de 2005 par la programmation de deux plans quinquennaux successifs prévoyant chacun la construction de

500 000 logements. Ce contingent a été encore augmenté de 20% en 2011, dans le but d'abaisser les tensions sociales et d'éviter que la révolution tunisienne ne se propage en Algérie, alors que depuis 2010 émeutes, protestations, manifestations et grèves se multiplient dans tout le pays.

On ne cherchera pas à détailler les différents volets de la politique de logement⁸, qui comprennent un important contingent de logements sociaux locatifs, une formule de logement social en accès à la propriété et, pour les couches sociales moyennes et supérieures, des subventions accordées à chaque ménage conjugal pour l'acquisition de leur première habitation. C'est cependant la question du rapport à l'État qui se noue dans cette politique de logement que l'on se propose d'étudier ci-après, à travers l'examen des logiques sociales à l'œuvre dans un quartier historique singulier de la ville d'Oran, le *Derb*, abrégé de *Derb li Houd* : quartier des juifs. L'intérêt de prendre pour point de départ ce quartier spécifique est qu'il présente à l'analyse la question éminemment complexe de la résorption de l'habitat précaire ou délabré et celle du relogement, tout en offrant une profondeur historique qui permet de mieux appréhender la situation contemporaine.

Dégradation d'un quartier investi à l'indépendance

Le *Derb* fut construit à la fin du 18^e siècle lorsque la ville, place forte espagnole depuis 1509, fut conquise pour la deuxième fois par les Ottomans en 1791, désertée par ses habitants, et qu'il fallut entièrement la repeupler. Le nouveau maître d'Oran, le Bey Mohamed el Kebir, fit appel à la population juive de la région à laquelle il concéda un terrain réservé à proximité de son palais, délimité d'un côté par le rempart Est de la ville et de l'autre par un ravin dont les pentes escarpées le séparent de la vieille ville. Dépeuplée lors de la conquête française en 1831, Oran connut un essor assez tardif sous la colonisation qui en fit néanmoins la seconde ville de l'Algérie « française », mais la plus « européenne » par sa population du fait notamment de l'importance de l'immigration espagnole⁹. Le déplacement du centre de gravité de la ville coloniale fit du *Derb* un quartier enclavé, dont la rue principale débouche derrière l'opéra sur la place d'Armes où se trouve la mairie. Sa population très majoritairement juive fut intégrée à la citoyenneté française par le décret Crémieux de 1870 et donc peu à peu assimilée à la population « européenne ». A l'indépendance de l'Algérie en 1962, l'exode massif de ceux qui sont devenus les « pieds-noirs » dépeupla le quartier comme la moitié de la ville d'Oran. Dans les immeubles désertés, les appartements furent investis par des habitants venus de quartiers voisins : en particulier, plus au sud l'ancien « village nègre » rebaptisé Ville nouvelle (*Medina Jedida*) particulièrement martyrisé par l'OAS dans les derniers moments de la guerre, et à l'ouest, de l'autre côté du ravin où se trouve l'ancien centre-ville renommé Sidi el Houari, sur les flancs escarpés de la montagne du *Murdjadjo* qui domine Oran, le quartier des Planteurs dont on disait déjà à l'époque qu'il était le plus vaste bidonville d'Algérie.

Phénomène massif en 1962 dans toute l'Algérie, la prise de possession des appartements abandonnés par leurs occupants est de grande ampleur à Oran du fait de l'histoire particulière de la ville, dépeuplée et repeuplée à chaque conquête. Il est l'emblème même de l'indépendance, aux yeux de la population algérienne qui s'installe dans la ville des anciens « colons », littéralement dans leurs meubles. Les entretiens menés avec des familles qui sont arrivées dans le quartier à cette époque éclairent cette séquence historique. Mes interlocuteurs rapportent cette aubaine qui leur apparaît rétrospectivement fabuleuse : les appartements constituaient soudainement un bien abondant, gratuit ; chaque famille pouvait occuper à sa guise plusieurs appartements et en changer au gré de sa fantaisie, en fonction de

⁸ Voir le bilan dressé récemment par Safar Zitoun (2012).

⁹ Sur l'histoire d'Oran cf. René Lespès (2003).

ses affinités ou des conflits avec ses voisins ; on cédait les appartements et les maisons qu'on occupait à des amis ou des parents qui en avaient besoin. L'abondance des habitations s'est rapidement tarie et on commence à parler de « crise du logement » en Algérie dès les années 1970. De nombreuses familles installées dans le quartier après l'indépendance se retrouvent aujourd'hui prises au piège. Les immeubles datent pour la plupart des années 1920-30 et se sont considérablement dégradés en l'absence de toute forme d'entretien. Un certain nombre d'entre eux se sont effondrés au cours des années ; une rue a même entièrement disparu sous les décombres et les ordures ; un tiers des bâtiments restants menace de s'écrouler sous peu et une proportion équivalente est trop abîmée pour envisager une restauration¹⁰. De nombreuses familles d'une extrême pauvreté demeurent dans des immeubles fissurés menaçant de tomber, voire se terrent littéralement dans des habitations en ruine, dans des caves ou des *gourbis* dressés à proximité.

Le Derb est aujourd'hui à Oran l'un des quartiers dits de « vieux bâti » dont la dégradation est une préoccupation aiguë pour les autorités et fait périodiquement l'objet d'articles de presse. En mai 2011 le nouveau wali d'Oran, représentant de l'autorité à l'échelon provincial (wilaya), fait une visite dans le Derb et déclare que le quartier serait rasé, avant de se rétracter quelques mois plus tard. Ses propos suscitent d'abord l'espoir d'un relogement pour les habitants du quartier, mais son revirement devient source d'inquiétude : ils réclament que leur situation soit traitée en priorité. En octobre, la mort d'un homme dans l'effondrement d'un immeuble est l'événement déclencheur d'un mouvement spontané. Des habitants sortent du quartier et bloquent les accès de la Place d'Armes voisine où se trouve la mairie. Des affrontements avec la police s'engagent durant plusieurs jours. Au cours des mois qui suivent plusieurs actions sont menées, à l'initiative de quelques habitants du quartier. Profitant du Festival du cinéma arabe qui se tient à Oran en décembre, un « festival de l'habitat délabré » expose des photos d'immeubles à demi-effondrés et d'appartements insalubres sur des panneaux devant la mairie toute proche. La police le disperse rapidement. Une expédition d'une cinquantaine de personnes à Alger est organisée pour manifester devant le siège de l'Assemblée populaire nationale et une délégation parvient ainsi à être reçue par le député d'Oran. Sous la pression, le wali finit par ordonner en janvier la distribution de pré-affectations de logements sociaux à 800 familles du Derb, document certifiant qu'elles obtiendront un appartement dans des immeubles non encore construits à Gdyl, à une trentaine de kilomètres à l'est d'Oran. Ce n'est guère leur éloignement programmé qui entretient la colère des habitants du Derb : ils n'ont aucune confiance dans la validité du document ; ceux qui n'en ont pas reçu sont inquiets ; la liste des bénéficiaires est contestée et les organisateurs du mouvement établissent par un examen méticuleux que 200 des noms qui y figurent n'habitent pas le quartier. Une seconde émeute éclate en janvier 2012, occasionnant de nouveaux affrontements avec les forces de l'ordre, l'arrestation d'un leader, une prise d'otage de policiers en représailles, suivies de négociations et de discussions avec le commissariat. Dans les mois suivants, la tension se relâche tandis que les organisateurs du mouvement tentent sans y parvenir de le convertir en une association de quartier qui n'a toujours pas vu le jour, autant par manque d'implication que du fait de la complexité administrative d'une telle démarche. Car les associations demeurent sujettes à méfiance de l'administration, et une récente loi (janvier 2012) a encore renforcé les capacités de surveillance de l'État, et donne même aux autorités la possibilité d'en prendre directement le contrôle.

Un point de vue sur l'État

¹⁰ Un diagnostic très précis, immeuble par immeuble, a été établi par trois étudiants en architecture dans le cadre de leur projet de fin d'étude (Ainar, Bab Hamed, Bensemicha, 2012).

En juin 2012, alors que je recentre ma recherche sur le Derb précisément pour mieux comprendre comment se présente la question du relogement, je me laisse guider dans le quartier par Mahmoud. Il est l'un de ceux qui ont pris part active à ces différentes actions. C'est un homme d'une trentaine d'années, né dans le quartier et issu d'une famille établie là avant l'indépendance. Il m'emmène chez Abdeslam, dont la famille a quitté les Planteurs pour s'installer au Derb à l'indépendance, dans un immeuble qui fait face à celui qu'il habite aujourd'hui, à proximité immédiate de la rue disparue. Abdeslam a reçu une pré-affectation pour Gdyel, ce qui n'est pas le cas de Mahmoud. Je m'efforce de recueillir des éléments de la trajectoire d'Abdeslam, que Mahmoud interrompt sans cesse, poursuivant une sorte de monologue qu'il m'adresse sous forme d'incessantes diatribes contre le gouvernement. Il glisse soudainement dans la conversation :

« Dans la religion on dit : quand on est sur une terre qui appartient à tout le monde, si quelqu'un trouve un trésor sur cette terre, il doit donner 20% pour les autres. C'est la zakat. Normalement, l'État devrait nous donner 20% du pétrole. Dans l'islam c'est comme ça. »

Contrairement à beaucoup d'habitants du quartier que j'ai rencontrés, Mahmoud n'est guère préoccupé par la religion. Il se désigne d'ailleurs comme musulman non pratiquant, ce qui est une caractérisation rare en Algérie où cette expression forgée dans le cadre de la déchristianisation de l'Europe n'a guère de sens. Son propos me semble de mauvaise foi ; il me surprend moins par son contenu que par sa crudité. En dépit des représentations courantes que chaque Algérien réclame sa part de la rente pétrolière, sans aucun souci du bien commun, il est rare qu'une telle revendication soit assumée de manière aussi directe. Je décide de contredire Mahmoud pour le pousser dans ses retranchements :

« Mais tu penses qu'en Algérie l'État ne le fait pas ? Il ne dépense pas l'argent du pétrole pour la société ? Il investit beaucoup, dans la construction de routes, d'écoles, de logements...

— Non, c'est pour leur poche. Ils construisent des logements mais ils ne nous donnent rien. Regarde celui-ci (il désigne Abdeslam) : il gagne 12 000 dinars par mois. 12 000 dinars pour manger, c'est trop peu pour 5 personnes. Tu crois que l'enfant mange pour 80 dinars par jour ? »

Ce qui me paraît intéressant dans les propos de Mahmoud, c'est la manière dont ils articulent en quelques phrases un ensemble de questions caractéristiques des représentations de l'État. Une explication historico-culturelle verrait en ces propos la confirmation d'une négation de l'État en tant qu'institution dépositaire du bien public. Cinquante ans seulement après l'indépendance, l'État serait trop récent pour avoir une réelle consistance et ne s'inscrirait pas dans les inconscients individuels et collectifs, scellant ainsi une différence fondamentale avec les pays européens, où l'État résulte d'un long processus d'institutionnalisation, et donc également d'une incorporation dans l'inconscient (Lourau, 1978).

L'État, dans les propos de Mahmoud, apparaît sous deux formes. Une attente est exprimée envers l'État et se décline autour des questions centrales du logement, de l'emploi, de l'insuffisance des revenus et de la redistribution des richesses de la rente pétrolière. L'État est dans le même temps réduit à « ils » : « ils ne nous donnent rien », « c'est pour leur poche ». Ce « ils », parfois évoqué aussi à travers le terme à peine plus précis « les dirigeants », est commun dans un grand nombre d'entretiens. Il désigne l'État en caractérisant la classe dirigeante comme une clique accaparant le pouvoir et les ressources de l'État, qui serait mue par un désir exclusif d'enrichissement. L'islam n'est jamais invoqué pour définir les règles de répartition des richesses, comme Mahmoud le fait ici, mais il est plus banalement convoqué comme garant de droiture morale et source de condamnation de la cupidité : c'est parce qu'ils « ne craignent pas Dieu » que les dirigeants « ne pensent qu'à leur poche » et détournent à leur profit les richesses publiques.

La rancœur envers l'État prend chez Mahmoud un accent particulièrement virulent, puisant dans un passé familial probablement divisé par la guerre d'indépendance. « Mon oncle était *moudjahid*¹¹. Ma mère me dit souvent : si je savais ce qui allait se passer après l'indépendance, j'aurais été contre mon frère. [...] Mon père était un ancien combattant français. Il était à Sousse en Tunisie. Il a été militaire jusqu'en 1962. Il voulait prendre la nationalité française mais ma mère pensait que ça voulait dire devenir chrétien : elle n'a pas voulu. Maintenant elle regrette. Mon père s'est énervé, il a détruit tous ses papiers. »

Que la dénonciation des dirigeants préoccupés de « remplir leurs poches » soit sans cesse rapportée à la scène de la guerre d'indépendance, est un aspect significatif : la situation qui prévaut fait de la lutte des *moudjahidin* un combat vain et de la mort des *chouhada* (pl. de *chahid* : martyrs) un sacrifice infructueux. L'attaque se porte exactement au point névralgique de la revendication de légitimité de l'État qui trouve la source même de son existence dans la Guerre de libération. Au pouvoir depuis 1999, Abdelaziz Bouteflika est le dernier représentant d'une génération de chefs d'État issus de l'Armée de libération nationale (ALN) qui a conduit la guerre d'indépendance ; il a été membre des premiers gouvernements de l'Algérie indépendante puis s'est exilé à l'étranger d'où la hiérarchie militaire l'a convaincu en 1999 de revenir en Algérie pour assumer la présidence de la République. Dans les milieux sociaux populaires où j'ai mené mes recherches, on le raille parfois en mettant en doute sa participation effective à la guerre : il aurait été planqué à l'étranger ; il aurait été dans l'ombre de Boumédiène ; on susurre parfois même qu'il aurait été « la femme » de ce dernier. Il est remarquable cependant que parmi ces fractions sociales la dénonciation de la cupidité des « dirigeants » ou du gouvernement ne se focalise jamais sur la personne d'Abdelaziz Bouteflika lui-même : il constitue une figure appréciée et jouissant d'une réelle légitimité car il est considéré comme celui qui a su ramener la paix au terme d'une décennie de « terrorisme ». Quelques semaines avant la commémoration du cinquantième de l'indépendance de l'Algérie, néanmoins, l'idée de l'illégitimité de l'État qui s'est érigé sur le combat des *moudjahidin* est chez Mahmoud poussée dans sa logique extrême et le conduit à regretter le départ de « la France », ou à espérer son improbable retour. Le sens de tels propos ne doit pas faire illusion ; ils constituent une provocation et une injure à l'adresse des gouvernants, plutôt qu'une quelconque nostalgie de l'ère coloniale et portent sur le sens même de la guerre de *libération*, qui est l'élément fondateur de l'État. D'une manière générale, c'est l'indépendance elle-même qui est souvent mise en question en Algérie, suscitant des propos ironiques ou amers tels que : « il paraît que nous sommes indépendants ? », « On n'a jamais été indépendants, les colons français ont été remplacés par de nouveaux colons ». L'idée d'une « indépendance confisquée », selon l'expression de Ferhat Abbas (2011)¹², est partagée par de larges secteurs de la société.

Il reste qu'il existe vis-à-vis de l'État une attente très vive, formulée par la quasi-totalité des personnes que j'ai rencontrées dans le cours des enquêtes menées dans le quartier Derb comme auprès d'ouvriers du secteur du bâtiment. Cette attente concerne l'accès à l'emploi, au logement et aux revenus. Ce n'est ni tout à fait la réclamation d'une part « brute » de la rente selon l'idée courante que les propos de Mahmoud ne confirment ici qu'en apparence, et c'est exactement le contraire de la négation de l'État : la dénonciation d'une défaillance de ce dernier à s'acquitter de son rôle de gestionnaire du bien public et de redistribution des richesses pétrolières. C'est donc bien plutôt une demande d'État qui s'exprime dans ces paroles.

¹¹ Combattant de la guerre d'indépendance (pl. *moudjahidin*), terme dérivé de *djihad*. Je privilégie ici la graphie des termes arabes tels qu'on les trouve usuellement en Algérie.

¹² Ferhat Abbas fut un leader politique des années 1940-50, premier président du Gouvernement provisoire de la République algérienne puis, en 1962, de l'Assemblée nationale constituante dont il démissionna. Il fut par la suite emprisonné puis placé en résidence surveillée.

Un inextricable lacs de stratégies

Dans le *Derb*, l'attente de l'État se traduit par un inextricable lacs de stratégies et de trajectoires qui ruinent la capacité de l'État à prendre en charge le problème du logement et aiguisent les tensions. Certaines familles se sont installées peu après l'indépendance dans des appartements vides, dont elles ont par la suite officialisé l'occupation, qui est devenue en principe location d'un « bien vacant » administré par l'État. On leur a offert dans les années 1980 d'en devenir propriétaires, ou de rester locataires. Aucune disposition ne prévoit la mise en place de syndicats pour gérer la copropriété et les gardiens d'immeubles, qui en assuraient au moins l'entretien quotidien, ont été supprimés. La perception des loyers a été abandonnée depuis longtemps. En fait, elle n'a jamais été qu'occasionnellement effective. Safar Zitoun (2012) rapporte qu'en 1966 les rapports officiels établissaient, à l'échelle de l'ensemble de l'Algérie, qu'elle ne dépassait pas 40% du montant calculé. Les organismes en charge des biens immobiliers de l'État, et notamment de l'immense parc immobilier laissé par l'exode des « pieds noirs » — dont le dernier est l'OPGI (Office de la promotion et de la gestion immobilière) qui a aussi pour fonction de délivrer les titres de propriété officiels — se sont avérés dans l'incapacité d'en assurer une gestion effective. Ils ne sont jamais parvenus à transformer une occupation de fait en une véritable location, en dépit d'une loi fixant les loyers à un montant très faible. L'une des conséquences de cette situation est le délabrement du parc immobilier puisque ni le montant des loyers, ni le taux de recouvrement ne pouvaient générer de ressources suffisantes pour en assurer la maintenance. C'est notamment parce que ces anciens « biens vacants » laissés à l'abandon étaient devenus un véritable « boulet » que la décision de les liquider est intervenue très vite après la mort de Boumédiène, en 1980. Leur cession à un prix modique a donné lieu à une intense spéculation, organisée de l'intérieur même de l'appareil l'État puisque dans les différents aménagements de la législation encadrant cette cession, ce sont les mesures anti-spéculation qui ont été abandonnées en premier : Safar Zitoun (1997, 2012) a établi qu'à Alger le prix de revente pouvait être de 7 à 16 fois supérieurs au prix d'achat à l'État, selon les quartiers.

Mais la situation se complique encore du fait d'une superposition des statuts d'occupation des appartements. Certains ont acheté dans les années 1980 leur appartement à l'État, pour le revendre ou pour y rester ; certains n'ont pas vu la nécessité de payer pour acquérir un bien qu'ils occupaient déjà gratuitement. Au fil des années, les enfants se sont mariés et sont allés s'installer ailleurs. Une branche de la famille continue d'occuper l'appartement, dans l'attente que l'État lui en fournisse un autre dans une opération de relogement. Cet espoir perdure depuis parfois deux décennies, voire trois. S'il est possible de vendre l'appartement lorsqu'on en a acquis le titre de propriété officiel et d'empocher ainsi une substantielle plus-value, ou de le louer, il est également possible d'en « vendre la clé », c'est-à-dire de céder le droit d'occupation. Celui qui a « acheté » de cette manière un appartement peut lui-même le louer, ou même parfois laisser quelqu'un d'autre venir le squatter lorsqu'il n'est plus qu'un bouge insalubre. Dans tous les cas, dans la situation qui prévaut au *Derb* depuis de nombreuses années, les occupants « légaux » ou « de fait » dont les « droits » se superposent et sont éventuellement en conflit, espèrent obtenir de l'administration un nouveau logement.

La plupart des appartements menaçant ruine et évacués lors d'opérations de relogement ont été immédiatement réoccupés par de nouveaux habitants quel qu'en soit l'état de délabrement. Parfois c'est une branche de la même famille qui est demeurée dans les lieux, dans l'espoir de faire valoir de nouveaux droits hypothétiques au logement social, parfois ce sont des familles en quête d'un toit qui sont venues les squatter, en négociant leur installation avec les voisins ou en « achetant la clé » auprès des anciens occupants. La guerre des années 1990 a provoqué un exode dans les zones rurales, et notamment les hauts plateaux investis par

les maquis islamistes, et la pression sur le logement s'en est trouvée accrue. Ces nouveaux venus, généralement les plus mal lotis, considérés comme des paysans mal dégrossis et ignorants des civilités citadines, sont stigmatisés et méprisés dans le Derb comme ailleurs. Les occupants des appartements squattés sont donc venus là par des voies diverses, parfois dans une tentative délibérée de revendiquer l'attribution d'un logement social en grugeant l'administration, parfois simplement pour avoir un abri dans un contexte de pénurie aiguë de l'habitat. Dans tous les cas, la situation, provisoire, précaire, par défaut, se prolonge d'autant plus qu'elle est entretenue par l'espoir ou la perspective d'obtenir à terme l'attribution d'un appartement. Les occupants d'une habitation en mauvais état observent alors avec anxiété son état se dégrader au fil des années, l'eau s'infiltrer, les murs se fissurer, jusqu'à ce que l'immeuble menace de s'effondrer. La situation devient si dangereuse qu'on veille à ne pas prendre un escalier ou marcher sur un palier plus d'une personne à la fois : on vit dans l'anxiété permanente d'un écroulement. Mais quitter cet abri devenu dangereux serait renoncer à l'espoir d'obtenir de l'État un nouvel appartement, c'est pourquoi on tient à y rester quelle que soit la condition financière de la famille. Dans les situations les plus précaires, certains préfèrent dormir chez des proches quand ils le peuvent et un homme seul continue de camper dans l'appartement dévasté, après avoir emballé les affaires et remisé les meubles dans un coin, attestant ainsi malgré tout de sa présence pour faire face à l'éventualité d'une inspection de l'administration chargée du relogement.

Kader se désigne comme SDF. Il vit dans la rue lorsqu'il n'est pas sur le chantier où il travaille comme gardien ; lorsque les ouvriers sont repartis chez eux, il y boit de la bière « pour oublier » et lorsqu'il erre dans le Derb durant la journée, il se fournit auprès des « voyous » du quartier en cachets désignés par leur couleur « hamra », rouges. Ce sont des comprimés de Rivotril, un médicament utilisé dans le traitement de l'épilepsie qui allie des propriétés anxiolytique et de relaxation musculaire, qui constituent après le haschich la drogue la plus communément vendue dans les rues du Derb. Kader passe la nuit chez sa sœur où sa mère s'est réfugiée, mais il n'ose arriver avant 22h de peur de gêner. L'escalier de l'immeuble où il habite s'est effondré l'année précédente, empêchant l'accès à son appartement situé au deuxième étage où les biens de la famille sont demeurés bloqués. L'immeuble avait fait l'objet d'une opération d'évacuation et de relogement, mais la famille n'en a pas bénéficié bien que la mère soit la propriétaire de l'appartement : son droit a été usurpé par une personne inconnue avec la complicité de l'administration. C'est le cas aussi des deux familles qui occupent le premier étage, qui se sont trouvées pareillement privées d'accès à leur logement lorsque le reste de l'escalier s'est effondré en juillet 2012, blessant un homme et une jeune fille trisomique. Fatiha, une sexagénaire sans ressources originaire du Sud que son mari a abandonnée là en 1975, dans une unique pièce de deux mètres sur trois d'un immeuble aujourd'hui presque totalement effondré, demeure seule au milieu de l'amoncellement de sacs plastiques qui contient ses affaires, abritée par des bâches tendues sous le plafond pour tenter de juguler la pluie. Elle surveille avec angoisse, à travers les fissures du mur, les rats et les serpents qui rôdent dans la ruine voisine. Tous ses voisins ont été relogés sauf elle, faute de pouvoir faire valoir un quelconque document, et son droit au relogement a peut-être été exercé à son insu par un inconnu.

Nadia a vécu vingt ans dans la région parisienne où elle s'est mariée. Divorcée d'un metteur en scène français de même origine oranaise, elle est revenue en Algérie et habite avec ses deux enfants adolescents dans une remise sordide, délabrée, envahie par l'humidité, au milieu d'immeubles en ruine ou menaçant de s'écrouler. En réalité, Nadia n'est probablement pas divorcée et fait semblant de vivre dans ce cagibi où elle passe néanmoins l'essentiel de son temps depuis trois ans. La famille a hérité d'un appartement en très bon état dans le quartier, laissé à l'usage d'un frère cadet célibataire et absent la plupart du temps. Nassim, de son côté, est commerçant dans le Derb depuis une dizaine d'années. Il a quitté la maison

familiale dans le quartier des Planteurs lorsqu'il s'est marié, pour s'installer à Medina Djedida. S'il a déménagé pour louer un deux pièces dans le Derb, c'est certes pour se rapprocher de sa boutique, mais aussi dans l'espoir que cela lui permettrait de bénéficier d'une opération collective de relogement. Personnalité reconnue et appréciée dans le quartier, il est un des organisateurs des récents mouvements de revendications, auxquels Nadia a également participé. Tous ces personnages, dont les situations et les trajectoires s'avèrent extrêmement diverses ont tous en commun de n'avoir pas reçu de pré-affectation et d'avoir peu de chance d'obtenir le logement convoité, soit parce que leur droit a été usurpé par une autre personne avec la complicité des agents administratifs, soit parce qu'ils sont arrivés trop récemment dans le quartier pour être pris en compte, soit parce que l'appartement qu'ils squattent a déjà fait l'objet d'une évacuation/relogement, soit encore parce que leur situation socioprofessionnelle ou que l'état de leur appartement ne satisfont pas aux critères prévus par la législation et l'administration.

A l'instar de Nassim et Nadia, les personnes qui se sont montrées les plus actives dans l'organisation des mouvements de revendication entre octobre 2011 et janvier 2012 relèvent en majeure partie de ce dernier cas : ni la législation, ni la logique administrative ne leur permettent de bénéficier d'un logement social, mais elles le revendiquent néanmoins. Elles le considèrent comme un droit. Dans tous les cas, les motifs de décision de l'administration apparaissent obscurs, et donc arbitraires et contestables. Chacun estime donc être bafoué dans son « droit » à se voir attribuer un appartement. Le logement social espéré est d'autant moins considéré comme un bien dont l'usage locatif est soumis à certaines conditions que, dans le passé au moins, les organismes qui en ont la charge ne se sont jamais révélés aptes à exiger le paiement des loyers, entérinant ainsi, comme le remarque Safar Zitoun (2012) l'idée d'une occupation gratuite des biens de l'État. Cet auteur établit que le taux de recouvrement des loyers du parc social locatif à Oran était de 32 % en 2006, et de 47 % en 2007 selon des chiffres officiels malheureusement déjà anciens puisque le parc de logement social se renouvelle rapidement. Le logement social se présente néanmoins dans les représentations comme un bien alloué par l'État : il n'est pas perçu comme un don, mais comme un dû ou comme une simple opportunité, et on considère que l'État en donne la propriété. Il n'est pas un abri attribué par l'État à ceux qui ne peuvent faire autrement, il est une possession, ou un capital qui peut générer des ressources. C'est pour cette raison que le lieu du relogement programmé par les pré-affectations, Gdysel, à trente kilomètres d'Oran, même s'il ne soulève aucun enthousiasme, n'est guère contesté pour le moment et suscite la convoitise de ceux qui ont été laissés de côté. La superposition d'un double système de propriété, légalisée par l'État ou simple droit d'occupation que l'on peut céder, implique que l'appartement obtenu est un bien immobilier doté d'une valeur marchande, en dépit de l'interdiction formelle de « vendre la clé » que l'on peut toujours espérer contourner. De sorte que l'on voit déjà s'esquisser les traits probables d'une configuration susceptible de se mettre en place. Situé loin du centre d'Oran, le relogement à Gdysel piégera les familles qui n'ont pas de ressources suffisantes pour le quitter ou qui ne peuvent assumer le coût du transport quotidien pour se rendre au travail. Si « 12 000 dinars, pour manger c'est trop peu pour 5 personnes », ce le sera encore plus avec l'éloignement. Pour les familles mieux dotées de revenus, l'appartement obtenu ne satisfera pas le besoin de logement, mais il sera converti en une ressource, par la location ou la « vente de la clé », qui permettra rapidement de s'installer ailleurs.

Attente et distribution, expression de la dette de l'État

Ce n'est pas le lieu ici de faire l'analyse précise de la politique de logement mise en œuvre par le gouvernement algérien, ni de la politique sociale dans laquelle elle s'insère plus largement. Il faut malgré tout souligner quelques-uns des aspects les plus saillants qui ressortent de ce qui a été exposé jusqu'ici. Le logement social est un dispositif clairement

précisé par la loi, qui en définit les conditions d'accès et les modalités de location. Une grille annexée à la loi fixe, en fonction de la situation des familles et de l'état de dégradation des habitations, les ordres de priorité des dossiers pour l'obtention d'un logement social. Les agents de l'administration en charge du logement ont effectué dans le quartier des enquêtes sur la base de cette grille. Aussi consciencieux qu'ils puissent être, l'investigation demeure sommaire et vouée à une efficacité incertaine qui se présente comme arbitraire, car les critères définis dans la logique législative et administrative reposent sur des références biaisées en regard de la réalité. Le niveau des ressources est par exemple déterminé par référence à l'emploi salarié déclaré à l'assurance sociale, alors qu'il n'est qu'une forme de travail parmi d'autres dans le quartier, ce qui rend ce critère inopérant et l'abolit dans les représentations. Les statuts d'occupation des appartements s'avèrent inextricables tant se superposent les manières d'investir un logement, légalisé ou non par un acte de propriété, acheté de façon informelle, loué sans règlement de loyer, squatté, négocié avec les propriétaires « officiels » ou avec des voisins qui s'en sont arrogé le contrôle. Les immeubles qui ont dans le passé fait l'objet d'une opération de relogement ont été réoccupés, de même que tout ce qui pouvait être transformé en abri de fortune : les caves, les cagibis, les dessous d'escaliers, des *gourbis* construits dans les cours ou sur des terrains vagues. Les pratiques corruptives d'agents de l'administration brouillent davantage encore les situations et achèvent de rendre inefficaces et illégitimes les décisions prises pour l'attribution des logements.

La raison administrative est donc tenue en échec par son inadéquation aux pratiques sociales et aux stratégies qui visent à l'instrumentaliser, qui la rendent toujours vaine, inefficace, insatisfaisante et pour finir illégitime. Elle est tenue en échec par ses propres agents qui monnayent leurs services et leurs décisions, par l'ampleur des phénomènes de prédation et de détournement auxquels donnent lieu d'une manière plus générale les différents programmes de la politique de logement social (Mehdi, 2013a). Enfin, elle est tenue en échec par la logique de mise en scène du pouvoir, incarné à l'échelon provincial par le wali, figure unique de l'autorité et chef des administrations. Le wali vide de son contenu le travail de l'administration dont il est pourtant le maître. Il achève de saper ce travail bureaucratique en le transformant en une théâtralisation de la distribution de logements, destinée à mettre en représentations un État distributif, plutôt qu'un État redistributif, protecteur ou « providence ». Car le wali est l'incarnation locale de l'État plus que le représentant du gouvernement. Son pouvoir est exclusif ; il procède d'une délégation du chef de l'État, qui lui-même doit sa position à l'armée plus qu'il n'émane de la volonté populaire. En dépit du soin qu'a pris le pouvoir pour présenter toutes les apparences d'une conformité démocratique lors des dernières élections législatives (mai 2012), celles-ci se réduisent à un simulacre qui ne trompe éventuellement que les quelques observateurs internationaux invités à venir attester de leur transparence : beaucoup d'Algériens se sentent d'ailleurs d'avantage concernés par les élections françaises¹³ que par celles qui sont organisées en Algérie dont ils se désintéressent massivement. Durant la campagne électorale, le principal mot d'ordre du gouvernement comme des partis d'opposition était d'inciter les électeurs, de les supplier presque d'aller voter, et beaucoup considèrent a posteriori que le taux de participation d'un tiers environ de l'électorat résulte d'un maquillage.

¹³ Il est impossible de développer ici cet aspect. Si les élections françaises fascinent, cela est dû bien sûr à la proximité historique entre les deux pays renforcée par l'importance de la population algérienne vivant en France ; au partage linguistique du français qui fait que les télévisions françaises sont très suivies, en concurrence avec les chaînes d'expression arabe, notamment Al Jazeera. Mais c'est surtout parce qu'elles constituent une mise en scène de la compétition démocratique qui souligne en retour le caractère autoritaire du régime algérien. Enfin, l'extrême politisation en France de la double question de l'immigration et de l'islam fait de facto des élections françaises un enjeu qui implique la société algérienne tout entière, dans laquelle est engagée comme dans un jeu de miroir l'image que l'Algérie produit d'elle-même. Au plan symbolique, la France est un prolongement et une projection inversée de l'Algérie : elle en est un double ambivalent.

Tenant son pouvoir du président de la République qui doit le sien à la hiérarchie militaire, le wali transforme donc les procédures imparfaites mais méticuleuses de l'administration en une mise en scène de la distribution de biens immobiliers par l'État dont il est l'incarnation locale. En cela l'autorité qu'il figure tente d'entretenir une continuité avec la période de « construction de l'État » qui a trouvé son expression la plus accomplie sous la présidence de Houari Boumédiène, mais sans parvenir à retrouver la même efficacité en terme de légitimation politique. Les logements dont la construction est achevée et qui ont été réceptionnés par les services administratifs demeurent vides jusqu'à ce que l'on se décide à les allouer lors d'opérations collectives de distribution. Cette mise en scène des largesses de l'État est simultanément une marque de faiblesse : à deux reprises, en juillet 2011 et mars 2012, le wali d'Oran a annoncé le report des opérations d'attributions de logements. La première fois en laissant paraître ouvertement sa crainte que cela ne provoque des troubles dans les quartiers populaires ; la seconde fois au motif qu'il valait mieux attendre que les élections soient terminées. Situation atypique s'il en est d'un régime qui se lance dans de vastes opérations de distribution de logements (mais aussi d'emplois, de crédits, de hausses de salaires, de subventions diverses) dans l'objectif avoué d'« acheter la paix sociale » mais qui ne semble pas compter sur de telles opérations pour conforter sa base électorale. C'est que les opérations d'attributions collectives de logements engendrent des émeutes dans les quartiers de « vieux bâti » comme le Derb, dont les résidents protestent d'être laissés de côté, ou contestent les listes des bénéficiaires : l'administration est accusée d'insérer dans ces listes, du fait de faveurs accordées à leurs « connaissances » ou par corruption, un grand nombre de personnes qui n'y auraient pas droit. Les autorités répondent à la critique par la promesse d'entretenir une transparence par la publication des listes des bénéficiaires ou la mise en place d'enquêtes pour vérifier ces listes, mais cela ne semble guère calmer leur propre appréhension devant le danger d'un emballement des protestations populaires.

La situation constitue donc un piège redoutable et inextricable pour l'État. Elle l'est d'autant plus que les logiques distributive et bureaucratique priment sur toute autre forme d'intervention sociale, au-delà d'une politique de sécurité sociale et de soins gratuits, qui reste néanmoins peu efficace en direction des franges sociales les plus démunies. Car en dehors des enquêtes administratives sur le logement et de la distribution des pré-affectations en janvier 2012, la situation se caractérise par l'absence de toute forme d'intervention de l'État dans le quartier, que ce soit sur le plan sanitaire ou sur le plan social. Même les policiers s'abstiennent de s'y montrer. La rue qui permet de pénétrer dans le quartier est spécialisée dans le commerce de tissus en gros ; à la suite de séries d'agressions sur leurs clients, les commerçants ont fait grève pour obtenir de la police qu'elle surveille la rue, ce qu'elle fait désormais avec un agent posté à chacune de ses extrémités. Mais les policiers ne pénètrent pas plus avant dans le quartier où, deux rues plus loin, les « voyous » de la bande locale, tous connus et condamnés par défaut à de lourdes peines de prison pour cambriolage ou pour « bagarres » à coups de sabre, vendent de la drogue aux pieds de leurs immeubles à demi-écroulés, sans se cacher le moins du monde. Ils ne sortent jamais de leur périmètre (un rectangle d'environ de 200 m. sur 400 m.) de peur de se faire arrêter mais la police ne vient pas les chercher sur place au risque de déclencher une émeute¹⁴. La seule forme d'intervention sociale dans le Derb est assumée par une association caritative musulmane, liée à une mosquée proche, qui étend son champ d'action dans presque tous les quartiers populaires d'Oran. Son action se traduit par la distribution de « paniers » de vivres, mensuellement, ou quotidiennement lors du mois de ramadan. Pour sélectionner les familles qu'elle aide, l'association utilise des critères semblables à ceux de l'administration — fondés sur l'absence

¹⁴ Durant le mois de ramadan 2013, cependant, une opération de police dans le Derb s'est traduite par l'arrestation de cinq d'entre eux dont le « chef de bande ».

de revenus salariaux, attestée par un certificat de la caisse de sécurité sociale — mais avec une différence fondamentale : ses responsables connaissent chacun des habitants du quartier et savent déterminer quelles sont les familles « nécessiteuses » selon leurs propres appréciations. Un autre réseau islamique, international celui-ci, a fait du Derb son point d'attache à Oran depuis les années 1970 et concentre son activité sur le seul prosélytisme dans l'espoir de sauver les âmes. Il est désigné localement à travers son activité de *dawa* (message). Il s'agit du mouvement plus connu sous le nom de Tabligh (délivrer le message) dont les adeptes contrôlent deux des trois salles de prières du quartier¹⁵, et fréquentent une de ses mosquées le vendredi. Il organise régulièrement dans le Derb des « sorties » de prêche, une sorte de porte à porte mais qui se déroule dans les rues, au cours desquelles les membres locaux de la *jama'at* s'associent à des hôtes venus de divers pays musulmans. Il organise une circulation de ses membres, pour participer à des rassemblements gigantesques au Pakistan, en Inde ou au Bangladesh, ou plus couramment communier dans la pratique de la *dawa* avec des « frères » d'autres pays, proches comme la Tunisie ou plus lointains comme la Jordanie. Lorsque des « bagarres » surviennent dans le Derb, entraînant blessures, humiliation (*hogra*) et mobilisation solidaire des jeunes hommes, menaçant de déboucher sur des actions de représailles ou de vengeance, les membres localement les plus influents de la *dawa* interviennent — sans grande efficacité malgré tout — pour tenter de calmer les tensions.

Comparée à ces deux réseaux religieux différemment structurés mais qui allient un domaine d'action spécifique à une connaissance intime du quartier, la raison bureaucratique ne laisse place à aucune faculté d'intervention et ne se dote pas de réels outils de connaissance. Elle n'est pas en mesure de démêler l'écheveau des stratégies, des trajectoires et des situations. Elle opère donc à l'aveuglette puisque la rigueur de ses enquêtes est neutralisée par leur décalage avec la réalité des situations vécues, par le caractère infini de sa tâche, véritable travail de Sisyphe, par les stratagèmes qui visent à la flouer autant que par la vénalité d'une partie de ses propres agents. Enfin, cette logique bureaucratique dominée par l'autorité toute puissante du wali n'aménage aucun dispositif de communication avec les habitants du quartier, en dehors de ceux que ces derniers parviennent à lui imposer par l'émeute ou par des mouvements organisés tels le « festival de l'habitat dégradé », ou l'expédition à l'Assemblée populaire nationale à Alger. Dans le récit qu'ils en font, les acteurs de ces mouvements soulignent à chaque instant leur impossibilité d'être entendus. C'est le leitmotiv, le cœur même de la dynamique qui consiste à inventer de nouveaux modes d'action pour forcer l'attention des autorités : tous soulignent qu'ils se sont efforcés en vain de contacter ou d'alerter les représentants de l'autorité qui ont refusé de les entendre (le wali, le chef de la *daira* qui est en quelque sorte le sous-préfet, le maire), ou qui n'ont aucun pouvoir (le maire encore, le député). Malmenée par la pression populaire, la logique bureaucratique de l'État rend quasiment impossible la formation d'une association de quartier qui pourrait constituer un interlocuteur dans le cadre de ses opérations de relogement. Elle se condamne donc à être forcée, violente.

Il en va de même généralement des mouvements sociaux qui se développent en Algérie depuis 2010 : ils réclament des logements, des emplois, des hausses de revenus ; ils incriminent la *hogra*, terme algérien omniprésent dans le vocabulaire politique et qui recouvre « le mépris, l'injustice, l'arbitraire et le sentiment de non-reconnaissance de ses droits » (Mebtoul, 2012 : 147)¹⁶ ; ils s'adressent directement aux détenteurs de l'autorité pour attirer leur attention comme par effraction dans une situation où l'absence de communication est une des manifestations de la *hogra* dénoncée de manière récurrente. Des hommes s'immolent par le feu devant des commissariats ou des bâtiments administratifs pour souligner de manière

¹⁵ L'avantage de simples salles de prières est qu'elles évitent de recourir à un imam nommé par l'État.

¹⁶ Voir aussi Mebtoul (2005, 2008).

dramatique l'inexistence sociale à laquelle les vouent l'absence d'emploi, de logement et le manque de reconnaissance par les représentants de l'État. Des groupes de protestataires se rassemblent quasi-quotidiennement devant les sièges des wilaya ou des daïra dans tout le pays et attendent que leurs doléances soient entendues. Des grèves pour demander des hausses de salaire ou une amélioration des conditions d'emploi touchent tous les secteurs publics et parapublics de l'économie et de l'administration : santé, université, justice, éducation nationale etc. ou encore des corps professionnels comme les gardes communaux mobilisés dans la « guerre contre le terrorisme » des années 1990 et dont la longue lutte pour leur intégration à la fonction publique a été spectaculaire et amplement médiatisée. Ces mouvements de grève qui se développent tendent à emprunter un schéma similaire : ils organisent des expéditions à Alger pour y tenir des marches, des manifestations, qui aboutissent à la présidence pour se transformer en sit-in. Devenu au cours des deux dernières années l'un des modes d'action privilégiés des mouvements de protestation et de revendication, le sit-in exprime exactement l'attente : on se rassemble devant le siège du pouvoir au plus haut niveau de l'État pour interpeller le président de la République, forcer son attention et lui signifier que l'on attend et ce que l'on attend. Dans les journaux d'opposition, certains des commentaires critiques qui apparaissent portent significativement sur le mutisme du chef de l'État devant les foules qui tentent de se réunir devant son palais pour lui manifester leur attente ; ou sur la répression et la dispersion des rassemblement par la police qui transforme en un lieu interdit et confisqué par le pouvoir la capitale, Alger, que la lutte pour l'indépendance avait arraché aux « colons » pour la restituer au « peuple ».

Le rapport à l'État a donc pour pivot une logique unique : l'attente et la distribution, la distribution et l'attente. Cette logique tient lieu de mode de communication et configure le rapport à l'État autour d'une relation d'endettement. Ce n'est pas la société qui est débitrice de l'État, mais ce dernier qui est endetté vis-à-vis de la société. Non seulement le gouvernement ne peut trouver les moyens de satisfaire la demande qu'il entretient et qu'il suscite lui-même, maintenant l'ambiguïté sur la nature de ce qu'il distribue, mais le fondement même de la dette de l'État envers la société implique qu'elle ne peut trouver de terme ni être soldée : elle entretient donc un rapport conflictuel qui se développe dans la conjoncture actuelle et fragilise l'État, en tant qu'institution, tout autant que le régime qui contrôle ce dernier.

Le caractère conflictuel du rapport à l'État est contenu par le contrôle, la surveillance et la répression, mais ceux-ci ont perdu une partie de leur efficacité et se voient débordés de toutes parts. La montée des mouvements de protestation en 2010 et l'exemple de la révolution tunisienne qui s'est propagée à l'Égypte et à l'ensemble des pays arabes, et sans doute le souvenir des années 1988-1991 débouchant sur une décennie de guerre, affaiblissent les capacités de répression du gouvernement. Les forces de l'ordre ont reçu pour instruction de mesurer la violence de leurs interventions de peur qu'elles n'enclenchent des débordements populaires.

La réponse du gouvernement à la conjoncture de révolte qui se répand dans le monde arabe a consisté en une sorte de fuite en avant dans sa logique distributive. Dès la fin de l'année 2010 de substantielles hausses des salaires étaient accordées à certains corps de métiers de la fonction publique tels la police et les enseignants de l'université, déclenchant des revendications dans les secteurs qui n'en avaient pas bénéficié, de sorte que les grèves se multiplient. Je ne détaillerai pas les différents volets de la politique d'emplois pour lesquels l'État a accru ses dépenses au cours des dernières années : il s'agit principalement d'emplois subventionnés à destination des jeunes diplômés au chômage ou d'emplois d'utilité publique pour les chômeurs non qualifiés dont la rémunération est inférieure au salaire minimum. Ces dispositifs renouent, dans une sorte de simulacre en modèle réduit et sous une apparente conformité aux standards internationaux des politiques d'emploi, avec la logique de

distribution d'emplois qu'était dans les années 1970 la politique d'industrialisation : leur motif social et politique déconnecte les postes ainsi distribués de toute utilité réelle dans les services où ils sont créés. Ils débouchent néanmoins sur des demandes d'intégration, de titularisation et de hausse des rémunérations que les pouvoirs publics ne peuvent satisfaire, engendrant de la sorte un nouveau front conflictuel.

Enfin, l'aspect le plus significatif et le plus publicisé par le gouvernement dès les premiers mois de l'année 2011, est l'annonce que le nombre de crédits alloués aux chômeurs — particulièrement en direction des jeunes — serait augmenté, et leur obtention facilitée par la réduction des taux d'intérêts, l'abaissement des fonds propres exigés et le renforcement des garanties apportées par l'État. Ces dispositifs de crédit et de micro-crédit destinés à la création d'entreprise, qui constituent le cœur de la politique d'emploi, paraissent significatifs. Il en existe trois, mis en place depuis la fin des années 1990 pour amortir les effets des licenciements massifs du secteur public : la CNAC (Caisse nationale d'allocation chômage) initialement mise en place pour gérer des allocations chômage attribuées aux agents congédiés et qui a été réorientée ensuite vers le crédit, l'ANEM (Agence nationale de l'emploi), et l'ANSEJ (Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes) réservés aux moins de 40 ans. Il n'existe aucune évaluation rigoureuse de ces dispositifs, ni aucun résultat de recherche d'ordre économique ou sociologique, qui permettraient de comprendre aussi bien les pratiques des administrations que les logiques des emprunteurs et l'usage qu'ils font réellement de ces crédits ; ils sont néanmoins critiqués pour le taux élevé d'échec des entreprises et micro-entreprises ainsi créées (80 %), qui serait dû au détournement des prêts à d'autres fins que leur motif officiel, par exemple dans une finalité de simple consommation ; ils sont également réputés pour un taux important de non remboursement qui ne semble guère préoccuper le gouvernement qui garantit ces prêts bancaires. Les représentations communes de l'usage qui est fait de ces dispositifs l'interprètent comme un moyen pour chacun de s'efforcer de capter « sa part de la rente » conçue comme un « droit » et pour le gouvernement de se contenter de distribuer de l'argent à une jeunesse massivement touchée par le chômage dans l'espoir de calmer son mécontentement. Ces critiques communes, dont le fondement s'avère impossible à vérifier en l'absence de recherches rigoureuses, sont néanmoins intéressantes précisément par les significations qu'elles construisent dans l'imaginaire : non seulement elles rapportent ces dispositifs à la logique distributive de l'État, ce qui semble indéniable, mais ce qu'elles signifient est que l'usage du crédit inverse le sens de la dette. La logique même de distribution de crédits et l'incapacité (ou l'indifférence) apparente des autorités à obtenir leurs remboursements semble bien indiquer que c'est ici l'État qui est débiteur envers les couches sociales auxquels il octroie le bénéfice de ses largesses. Celles-ci sont néanmoins médiées par un dispositif administratif dont il faut souligner la lourdeur, le caractère harassant et labyrinthique : nouvelle manifestation d'une logique bureaucratique dont la rigueur toute bureaucratique semble avoir moins pour fonction le souci de sa propre efficacité que de multiplier les occasions de marchander sa complaisance.

Ainsi, dans le domaine de l'emploi comme dans celui du logement, logique distributive et attente se conjuguent et se renforcent mutuellement pour déboucher sur un rapport conflictuel. Loin de parvenir à satisfaire les attentes qu'il suscite, le gouvernement les aiguise davantage ; loin de réussir à calmer les frustrations qui se manifestent, il les entretient et les multiplie dans différents secteurs de la société ; accumulant les signes de largesse, il en inverse le sens et les transforme en manifestations de la *hogra*, arbitraire, mépris, absence de communication et corruption ; il s'empêtre dans les stratégies et les logiques qui visent à capter les ressources qu'il distribue, sans parvenir à en démêler l'écheveau. L'exercice de la domination étatique s'avère de la sorte fortement ambivalent : dans le mouvement même où l'État s'efforce par sa logique distributive de placer certaines fractions sociales dans la

dépendance et d'en faire ses clients, ses débiteurs, il ne fait que montrer que sa dette envers la société s'avère inextinguible. De quoi est faite cette dette ?

Rente et dette de sang

Au Derb, quartier historique d'Oran, la question du logement offre une sorte de condensé de la trajectoire de l'État algérien, dans ses rapports avec la population. En cinquante ans la situation s'est entièrement retournée et la triomphale prise de possession des appartements désertés s'est muée en une sorte de spectacle du désastre et de la défaillance de l'État. L'attente que la population nourrit à l'égard de ce dernier ne cesse de s'aiguiser, mais il s'avère incapable de la satisfaire, en dépit de l'ampleur des investissements qu'il y consacre. Tout se passe comme si cet État, qui continue de se revendiquer de la lutte pour l'indépendance, devait reproduire une manne providentielle qu'il a remportée comme dans un jackpot au prix — les gouvernants ne cessent de le répéter — du sang de « deux millions de martyrs¹⁷ » et de la souffrance de tout un peuple.

Si j'ai choisi de reproduire comme point de départ de cette analyse les propos de Mahmoud c'est que malgré leur caractère outrancier et provocateur, ou plus exactement en raison de cela, ils expriment très clairement de quoi la dette de l'État se compose dans l'imaginaire politique de l'Algérie. « Ils ne nous donnent rien, c'est pour leur poche » : la dette ne dérive pas de la rente pétrolière, mais de sa captation par « les dirigeants ». La rente est de même nature que les appartements laissés vides par le départ des anciens colonisateurs, elle procède d'une manne providentielle : « si quelqu'un trouve un trésor ». Et cette « terre qui appartient à tout le monde » a été elle aussi (re)conquise par la lutte pour l'indépendance. La dette est dans la situation du pays que semble résumer le spectacle de la dégradation des immeubles du quartier Derb et des conditions misérables d'une partie de ses habitants : « 12 000 dinars pour manger, c'est trop peu pour 5 personnes ». Elle est dans cette situation jugée si désastreuse qu'elle ne laisse entrevoir d'autre échappée que de se tourner vers l'ancien pays colonisateur, qui a désormais fermé la porte, mais où l'on projette l'éventualité de meilleures conditions de vie, ou souvent d'une plus grande liberté et d'une reconnaissance individuelle et professionnelle. La dette est dans l'incapacité des « dirigeants » à faire fonctionner l'État pour assurer la réalisation du projet contenu dans la lutte pour l'indépendance : « Ma mère me dit souvent : si je savais ce qui allait se passer après l'indépendance, j'aurais été contre mon frère [*moudjahid*]. » Cette dette, c'est la dette du « sang des martyrs » et du sacrifice consenti par les *moudjahidin*.

La rente des hydrocarbures a en Algérie la dimension d'un mythe, dans le sens que Roland Barthes (1957) donnait à ce terme. Non qu'elle n'ait un caractère de réalité, mais les signifiants qui en sont produits débordent cette réalité pour en faire l'explication de tout. Elle est la richesse de l'Algérie — son trésor — arrachée des griffes de l'ancienne puissance coloniale pour être un outil de développement industriel qui permettrait à l'Algérie de se hisser au niveau de... l'Espagne lorsqu'on parlait encore de miracle espagnol ; elle est un cadeau de Dieu, la chance du pays et dans le même temps sa malédiction. La rente est bien sûr un enjeu de pouvoir considérable et il n'y a pas de doute que son existence a des conséquences économiques et politiques décisives : elle contribue à stériliser l'économie productive de l'Algérie, de même qu'elle alimente la logique distributive des gouvernants. Cependant, l'existence de la rente ne saurait à elle seule constituer une explication suffisante, ni de la structure de l'économie algérienne, ni du rapport politique tel que je me suis efforcé de l'analyser ici en montrant que la relation d'attente et de distribution était configurée comme une relation de dette. La rente inscrit l'État comme un débiteur dans la seule mesure où chacun est conscient de l'écart entre la prospérité de l'État et la pauvreté écrasante d'une

¹⁷ C'est, dans le discours officiel, le nombre de morts de la guerre d'indépendance.

partie de la population et où les richesses de l'État apparaissent accaparées par « les dirigeants ».

Le mythe de la dette répond en quelque sorte au mythe de la Guerre de libération dont l'État a fait son moment fondateur, gommant par là sa continuité avec l'administration coloniale sur la base de laquelle il s'est constitué. Toute guerre entraîne une dette symbolique de la « patrie » envers ceux qui ont combattu et ceux qui sont morts au combat ; elle débouche sur des formes de reconnaissance par l'État d'ordre symbolique et d'ordre matériel, sacralisation de la mémoire des morts et de l'héroïsme des combattants, octroi d'avantages et d'indemnités aux victimes jugées méritantes. En Algérie, comme par exemple au Vietnam (Selim, 2003), l'État s'est érigé sur la base d'une longue guerre de libération, mobilisatrice et particulièrement meurtrière : il n'est advenu qu'en contractant une dette qui le lie à la société par l'intermédiaire de ceux qui se sont sacrifiés à la lutte pour l'indépendance. C'est une dette de sang (Mehdi, 2013b). Cependant, le statut des morts diffère dans les deux pays : ancêtres à honorer par leurs familles au Vietnam et dont des médiums, véritables agents de l'État, s'efforcent de restituer les dépouilles à leurs descendants, les morts sont en Algérie des *chouhada*, des martyrs, littéralement « ceux qui témoignent de leur foi » et les combattants sont des *moudjahidin*, des « combattants pour la foi »¹⁸. La guerre de libération au Vietnam a été conduite par Ho Chi Minh, incarnation de l'État dont la légitimité n'a pas été entamée par les années de pénurie qui ont succédé à trois décennies de guerre. En Algérie, le processus de constitution du FLN et le déroulement des combats a engendré une situation bien différente. En prenant le pouvoir de force avec l'appui d'une fraction seulement de l'ALN, Ben Bella a bâti l'État sur la base d'une usurpation, renouvelée après le coup d'État de Houari Boumédiène en 1965. C'est donc ici l'usurpation d'un pouvoir lié au sang des martyrs et au combat des *moudjahidin* qui est fondatrice de l'État. Ce moment du sacrifice est lui-même inscrit dans une histoire plus longue, faite des spoliations de tous ordres sur lesquelles s'est construit le système colonial. Fondé sur l'usurpation d'un pouvoir conquis par le sacrifice, le régime de Boumédiène s'inscrivait dans une logique de réparation et de restauration d'une dignité bafouée (Mehdi, 2013b). Il s'érigait en dépositaire unique des ressources (terres, emplois, logements) dont il assurait la répartition et la redistribution, justifiant ainsi la dette dont procédait son pouvoir en l'inscrivant dans un espace temporel tourné vers la promesse d'une modernisation et d'un avenir digne pour tous. Cette utopie s'est évanouie à sa mort. Le marché qui tient lieu de nouvel horizon utopique dans le cadre de la globalisation n'a pas le même pouvoir légitimateur puisqu'il n'apparaît que sous la forme de l'intensification de la compétition internationale, en regard de laquelle chacune des configurations nationales est mise en défaillance, dans le monde autrefois désigné comme sous-développé comme dans celui qu'on appelait développé. Le régime algérien actuel, sous la conduite du président Abdelaziz Bouteflika, tente de renouer avec une logique distributive de l'État caractéristique de l'époque succédant à l'indépendance. Mais dans la nouvelle conjoncture nationale et internationale où le marché se présente comme la norme indépassable, cette orientation politique ne parvient qu'à aiguïser davantage une attente conflictuelle de l'État et à l'engluer dans une dette inextinguible qui augmente à mesure que ses ressources s'accroissent.

Il s'agit d'une dette symbolique, ou plus exactement d'une dette imaginaire. Mais toutes les dettes sont imaginaires, et celles qui asservissent aujourd'hui la Grèce, l'Espagne ou la France aux marchés ne le sont pas moins que celles qui lient à leur patrons les travailleurs brésiliens captifs qui ne peuvent jamais rembourser les avances qui leur sont faites, sauf à y perdre la vie (Geffray, 1996) : elles consistent en un jeu d'écritures comptables où le maître

¹⁸ On trouve dans Moussaoui (2006) une réflexion sur les significations de la mort et du martyr, dont la reconnaissance par l'État algérien transforme le mérite politique et religieux en avantages matériels transmis par la filiation.

est celui qui détient la plume. En Algérie, c'est l'écriture de l'histoire qui semble enchaîner paradoxalement les maîtres à la société qu'ils croient obliger.

Bibliographie

ABBAS Ferhat, 2011 : *L'indépendance confisquée (1962-1978)*. Alger, Alger-Livres éditions (1^{re} édition Paris, Flammarion, 1984).

ADDI Lahouari, 1994 : *L'Algérie et la démocratie. Pouvoir et crise du politique dans l'Algérie contemporaine*. Paris, La découverte.

AINAR Younès, BAB HAMED Benali, BENSEMICHA Zacharia, 2012 : *Renouvellement urbain, aire de commencement. Cas du quartier Derb*. Mémoire pour l'obtention du diplôme d'architecte, Oran, Université des sciences et technologies d'Oran Mohamed Boudiaf, Département d'architecture.

BARTHES Roland, 1957 : *Mythologies*. Paris, Seuil.

CHIKHI Saïd, 1989 : « L'ouvrier, la vie et le prince, ou la modernité introuvable », in El-Kenz (dir.) : *L'Algérie et la modernité*. Dakar, CODESRIA : 178-212.

CHIKHI Saïd, 1997 : « Question ouvrière et populisme d'État », in Galissot (dir.) : *Populismes du Tiers monde*. Paris, L'Harmattan (L'homme et la société) : 175-214.

DARMON Pierre, 2009 : *L'Algérie des passions (1870-1939)*. Paris, Perrin.

EL-KENZ Ali, 1989 : « La société algérienne aujourd'hui. Esquisse d'une phénoménologie de la conscience nationale », in El-Kenz (dir.) : *L'Algérie et la modernité*. Dakar, CODESRIA : 1-31.

EL-KENZ Ali (dir.), 1989 : *L'Algérie et la modernité*. Dakar, CODESRIA.

Favert-Saada Jeanne, 2005 : *Algérie 1962-1964. Essais d'anthropologie politique*. Paris, éditions Bouchène.

GEFFRAY Christian, 1996 : *Chroniques de la servitude en Amazonie brésilienne*. Paris, Karthala.

LESPEL René, 2003 : *Oran. Etude de géographie et d'histoire urbaines*. Oran, éd. Bel Horizon [1^{re} édition Paris, Alcan, 1938].

LOURAU René : *L'État inconscient*. Paris, Minuit, 1978.

MALTI Hocine, 2010 : *Histoire secrète du pétrole algérien*. Paris, La découverte.

MEBTOUL Mohamed (dir.), 2005 : *Les récits de vie des jeunes : études, chômage, famille, santé, sexualité*. Oran, publications GRAS (Groupe de recherche en anthropologie de la santé).

MEBTOUL Mohamed, 2005 : *Une vie quotidienne sous tension*. Oran, publications GRAS (Groupe de recherche en anthropologie de la santé).

MEBTOUL Mohamed, 2013 : *La citoyenneté en question (Algérie)*, Alger, Dar el Adib.

MEHDI Larbi, 2013a : « Le projet de logement social et ses conséquences politiques en Algérie », *El Watan*, n° 6818, 17 mars 2013 : 21.

MEHDI Larbi, 2013b : « Le désenchantement de la démocratie en Algérie », *Alternative left theories, Comparing experiences from four countries (Vietnam, Algeria, Mozambique and Cuba)*, Rosa Luxembourg foundation, Hanoi mai 2013 (en ligne www.rosalux.de)

MOUSSAOUI Abderrahmane, 2006 : *De la violence en Algérie. Les lois du chaos*. Arles, Actes Sud/ Alger, Barzakh.

ROGAN Eugene, 2013 : *Histoire des Arabes de 1500 à nos jours*. Paris, Perrin.

SAFAR ZITOUN Madani, 1997 : *Stratégies patrimoniales et urbanisation. Alger 1962-1992*. Paris, L'Harmattan.

SAFAR ZITOUN Madani, 2012 : « État providence et politique du logement en Algérie », *Revue Tiers Monde*, 210 : 89-106.

SAPIR Jacques, 2000 : *Les trous noirs de la science économique. Essai sur l'impossibilité de penser le temps et l'argent*. Paris, Albin Michel.

SIDI BOUMEDINE Rachid, 2008 : « L'urbanisme : une prédation méthodique », *Naqd (revue d'études et de critique sociale)*, 25 : 108-133.

SELIM Monique, 2003 : *Pouvoirs et marché au Vietnam. Tome 2 : Les morts et l'État*. Paris, L'Harmattan.

TALAHITE Fatiha, 2012 : « La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui ? », *Revue Tiers Monde*, 210 : 143-158.